Nations Unies S/PV.9077

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9077e séance
Lundi 27 juin 2022, à 10 h 5
New York

Président :	M. Hoxha	(Albanie)
Membres :	Brésil	M. Costa Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	Mme Shaheen
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	Mme Bongo
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	Mme Byrne Nason
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	Mme Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

22-40235 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui a déjà été distribué aux membres du Conseil, couvre la période du 19 mars au 16 juin. Je consacrerai mon exposé d'aujourd'hui aux faits nouveaux survenus depuis la fin de la période couverte par le rapport et je soulignerai certaines observations clefs du rapport.

Avant d'aborder les faits les plus récents, je tiens à exprimer mon inquiétude face au niveau de violence dont nous avons été témoins en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et en Israël au cours de ces derniers mois.

Ces derniers mois, la violence s'est poursuivie à un niveau élevé, faisant de nombreuses victimes palestiniennes et israéliennes. Depuis la mi-mars, 49 Palestiniens ont été tués lors de manifestations, d'affrontements, d'opérations des forces de sécurité israéliennes, y compris dans la zone A, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens et dans des actes de violence liée aux colons. La période considérée a également été marquée par les plus graves attaques terroristes qu'Israël a connues depuis des années, au cours desquelles 11 Israéliens et trois ressortissants étrangers ont été tués.

Le tir d'une roquette qui a été signalé depuis Gaza en direction d'Israël, le premier depuis avril, est également un rappel inquiétant de la précarité de la situation dans la bande de Gaza. Cette escalade de la violence a été alimentée et exacerbée par des mesures de provocation et des discours incendiaires.

Il est crucial que toutes les parties prennent des mesures immédiates pour apaiser les tensions et inverser les tendances négatives qui compromettent les perspectives d'un règlement pacifique du conflit prévoyant deux États, avec un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, viable et souverain. Cela nécessitera des mesures spécifiques pour désamorcer les crises et maintenir le calme mais aussi plus d'efforts pour renforcer l'Autorité palestinienne et appuyer une stratégie plus large qui puisse garantir que les efforts collectifs des parties et de la communauté internationale soient orientés vers la concrétisation d'une réalité dans laquelle coexistent deux États.

Depuis le 16 juin, les incidents violents se sont malheureusement poursuivis dans tout le Territoire palestinien occupé.

Le 17 juin, les forces de sécurité israéliennes ont abattu trois Palestiniens et en ont blessé six autres dans le cadre d'une opération militaire israélienne et des affrontements armés qui ont suivi entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens à Jénine. Dans un communiqué, les forces de sécurité israéliennes ont déclaré que les soldats avaient riposté en tirant sur un véhicule après que des hommes armés qui se trouvaient à l'intérieur leur eurent tiré dessus. Par la suite, des groupes militants palestiniens ont annoncé que ces hommes faisaient partie de leurs membres.

Le 19 juin, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien près de la barrière de séparation dans la ville de Qalqiliya, en Cisjordanie. Un porte-parole des forces de sécurité israéliennes a déclaré que les soldats ont tiré sur « un suspect qui avait vandalisé » la barrière. L'homme aurait tenté de gagner un chantier situé en Israël.

Le 21 juin, un colon israélien a tué un Palestinien en le poignardant au cours d'une échauffourée qui a éclaté lorsque des colons israéliens ont installé des tentes sur une propriété palestinienne près du village d'Iskaka, dans la province de Salfit. La police israélienne a arrêté un suspect.

Le 24 juin, près du village de Silouad, dans les environs de Ramallah, les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur un Palestinien de 16 ans qui a succombé à ses blessures. Selon un porte-parole des Forces de défense israéliennes, les coups de feu ont été tirés dans le cadre d'une arrestation visant un groupe de jeunes qui jetaient des pierres sur des véhicules.

Le 25 juin, des colons israéliens de l'avant-poste d'Adei Ad ont agressé et blessé deux agriculteurs palestiniens, dont l'un grièvement, et incendié trois véhicules palestiniens près du village de Mgheïr, au nord-est de Ramallah.

En ce qui concerne Gaza, le 18 juin, une roquette a été tirée par des militants palestiniens de la bande, en direction de la ville israélienne d'Ashkelon. La roquette a été interceptée par le système Dôme d'acier, sans faire ni blessés ni dégâts. En représailles, les Forces de défense israéliennes ont visé des cibles du Hamas dans la bande de Gaza, notamment plusieurs postes d'observation situés à proximité du périmètre de Gaza, sans faire de blessés.

Je voudrais maintenant faire plusieurs observations sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée.

L'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, reste profondément préoccupante. Les colonies constituent une violation flagrante des résolutions de l'ONU et du droit international. Elles compromettent les chances de parvenir à la solution des deux États car elles contrecarrent systématiquement la possibilité d'établir un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, viable et souverain.

J'appelle le Gouvernement israélien à mettre fin immédiatement à toutes les activités d'implantation de colonies.

La poursuite des démolitions et confiscations de structures détenues par des Palestiniens, y compris des projets humanitaires financés par la communauté internationale, est préoccupante elle aussi. En particulier, je suis vivement inquiet des répercussions que pourrait avoir la décision de la Haute Cour concernant Massafer Yatta, et des conséquences humanitaires que pourrait avoir l'exécution de ces arrêtés d'expulsion sur les communautés en question.

J'appelle le Gouvernement israélien à mettre fin à la démolition et à la confiscation de biens détenus par des Palestiniens, à éviter le déplacement et l'expulsion de Palestiniennes et de Palestiniens, conformément aux obligations que lui font le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et à approuver des projets qui permettraient aux Palestiniens en zone C et à Jérusalem-Est occupée de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Je reste vivement préoccupé par la poursuite des violences contre les civils, qui attise la méfiance et compromet un règlement pacifique du conflit. Ces violences doivent cesser, et tous ceux qui les commettent doivent être amenés à en répondre.

Je condamne les attaques terroristes perpétrées par des Palestiniens et des Israéliens arabes contre des civils en Israël ces derniers mois. Ces attaques, les plus meurtrières depuis des années, ne peuvent en aucun cas être justifiées et elles doivent être condamnées par tous, sans équivoque.

Je condamne également les meurtres de Palestiniens, notamment d'enfants, par les forces de sécurité israéliennes, en particulier dans le cadre d'incidents où ils ne semblaient pas présenter de danger imminent pour la vie. Je note que, sur l'année en cours, 15 enfants palestiniens ont été tués en Cisjordanie, contre neuf enfants tués sur la même période l'année dernière. Les enfants ne doivent pas être la cible de violences ou être mis en danger. Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir délibérément à la force létale que si c'est absolument inévitable pour protéger des vies humaines.

Je suis consterné par le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh et atterré par le comportement de certains agents des services de sécurité israéliens durant ses funérailles. Je réitère l'appel du Secrétaire général à mener une enquête indépendante et transparente sur son meurtre, et à faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. Les journalistes ne doivent jamais être la cible de violence.

Je rappelle que les tirs aveugles de roquettes en direction de centres de population israéliens sont interdits par le droit international humanitaire et doivent cesser immédiatement.

Je reste également préoccupé par les multiples incidents survenus durant la période considérée et dans le cadre desquels des personnalités ont utilisé une rhétorique haineuse et dangereuse qui a attisé les tensions et déclenché des violences.

La fragilité du contexte politique et sécuritaire, notamment en Cisjordanie occupée, est très préoccupante. Du fait de la persistance des facteurs de conflit et de l'absence de volonté politique de changer de cap, les extrémistes ont davantage de pouvoir et les Palestiniens comme les Israéliens ont de moins en moins l'impression qu'il est possible de régler ce conflit.

À Gaza, la situation reste fragile et le risque d'escalade persiste. Les efforts déployés par l'ONU et les partenaires internationaux pour améliorer la vie des Palestiniens, ainsi que les mesures prises par Israël pour assouplir les restrictions et faciliter l'accroissement de l'activité économique, notamment en augmentant l'accès des travailleurs gazaouites au marché du travail israélien, ont permis au fragile cessez-le-feu de tenir.

Préserver le calme n'est toutefois ni suffisant ni viable. Il faut faire davantage pour soulager la situation humanitaire et permettre la croissance économique, l'objectif ultime étant la levée complète des bouclages israéliens, conformément à la résolution 1860 (2009). Seules des solutions politiques durables permettront de soulager la pression subie par la population de Gaza, qui souffre depuis si longtemps.

La crise financière que traverse l'Autorité palestinienne, aggravée par les contraintes de l'occupation, l'absence de véritables réformes palestiniennes et le flou qui entoure l'appui des donateurs, requiert une attention urgente. À cet égard, je me félicite que l'Union européenne ait renouvelé son appui financier, car cela apportera un soulagement temporaire à l'Autorité palestinienne qui en a grand besoin.

Avec la flambée des prix des produits de base, les besoins humanitaires et les coûts y afférents augmentent dans tous les territoires palestiniens occupés. Le coût de certains produits alimentaires de base, comme la farine de blé, a augmenté de quelque 20 % en Cisjordanie et de plus de 40 % à Gaza. Quant au coût du transport maritime, il accuse une hausse de plus de 25 % par rapport à l'an dernier. Pour pouvoir maintenir jusqu'à la fin de l'année le niveau actuel de ses opérations dans les territoires palestiniens occupés et contrebalancer l'augmentation des coûts, le Programme alimentaire mondial a besoin de 36 millions de dollars supplémentaires. Confronté à des contraintes similaires dans tous les territoires palestiniens occupés et dans la région, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) accuse toujours un déficit de financement de 100 millions de dollars.

Je remercie tous les États Membres qui ont déjà financé l'Office cette année, ainsi que ceux qui ont confirmé des dons supplémentaires durant la conférence d'annonce de contributions pour l'UNRWA qui s'est tenue à New York la semaine dernière. J'encourage les donateurs à fournir les ressources financières nécessaires pour faire face à cette hausse des coûts. Garantir la fourniture de services de base et la satisfaction des besoins humanitaires n'est pas seulement un impératif humanitaire, c'est également crucial pour la stabilité à l'avenir.

Comme l'ont démontré une fois de plus les événements de ces derniers mois, se contenter perpétuellement de gérer le conflit n'est pas une option viable. Rien ne peut remplacer un processus politique légitime qui permettra de résoudre les problèmes fondamentaux à l'origine du conflit.

J'exhorte les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale au sens large à prendre les mesures qui aideront les parties à s'engager de nouveau sur la voie qui mènera à des solutions constructives négociées et, à terme, à l'instauration de la paix.

L'ONU continue de s'employer activement à promouvoir ces initiatives auprès de toutes les parties concernées et est déterminée à accompagner les efforts que déploient les Palestiniens et les Israéliens pour régler le conflit et mettre fin à l'occupation en concrétisant une solution des deux États conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Les États-Unis apprécient toujours autant les efforts inlassables qu'il déploie pour collaborer étroitement avec les parties afin d'apaiser les tensions par le dialogue.

Comme il l'a mentionné, la tension palpable qui prévaut actuellement sur le terrain est dangereuse. Les États-Unis ont, à maintes reprises, fait part de leur indignation face à la série d'attaques terroristes perpétrées contre des Israéliens cette année. Nous condamnons les

tirs de roquettes qui ont repris ce mois depuis la bande de Gaza après, comme l'a souligné le Coordonnateur spécial, une pause de deux mois.

De nombreux Israéliens, en particulier ceux qui résident près de la frontière avec Gaza, vivent dans la crainte perpétuelle d'une attaque imprévisible contre eux ou leurs familles. Cela doit cesser. Nous déplorons également l'escalade des violences commises par les colons contre les Palestiniens, notamment la mort d'Ali Hassan Harb, un Palestinien de Cisjordanie qui a été tué sur les terres agricoles de sa famille.

Nous prenons note du rapport publié en mai par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, selon lequel plus de 1 000 Palestiniens ont été blessés par des tirs à balles réelles des forces israéliennes en 2021, soit sept fois plus que l'année précédente.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par les expulsions potentielles à Massafer Yatta, qui ont été confirmées par la Cour suprême israélienne. Nous demandons instamment que ces expulsions n'aient pas lieu. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'accroître les tensions et de compromettre les efforts déployés pour faire avancer la solution négociée des deux États, comme les activités de peuplement, les démolitions, les actes d'incitation à la violence et les expulsions.

Le Président Biden effectuera une visite dans la région en juillet pour s'entretenir avec les dirigeants israéliens et palestiniens, afin d'appeler au calme et d'étudier les moyens de promouvoir des mesures permettant de garantir aux Israéliens et aux Palestiniens le même degré de sécurité et de liberté et l'égalité des chances. L'actuelle Administration des États-Unis réaffirme son soutien ferme à la solution des deux États, qui reste le meilleur moyen d'assurer l'avenir d'Israël en tant qu'État démocratique et juif vivant aux côtés d'un État palestinien viable et souverain.

Comme d'autres membres du Conseil de sécurité, nous sommes préoccupés par le meurtre de la journaliste américano-palestinienne Shireen Abu Akleh. Nous continuons de souligner qu'il importe que les responsables de la mort tragique d'Abu Akleh répondent de leurs actes. Les États-Unis ne cesseront pas de demander que les responsables de cette tragédie rendent des comptes de manière transparente jusqu'à ce que justice soit faite.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la pratique actuelle consistant à utiliser les dépouilles humaines comme monnaie d'échange. Le mois dernier, l'Ambassadrice Thomas-Greenfield a de nouveau rencontré Leah Goldin, une mère dont la dépouille de son fils est détenue par le Hamas. Nous sommes toujours aussi choqués par cette cruauté qui consiste à refuser à une famille la possibilité de faire le deuil d'un être cher. De nombreuses familles palestiniennes connaissent également cette souffrance, car, de la même manière, certaines dépouilles palestiniennes n'ont pas été restituées à leurs familles. Les dépouilles humaines doivent être remises à leurs familles immédiatement et sans condition.

Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue les difficultés auxquelles se heurtent les réfugiés palestiniens. En mars dernier, quelque 1,8 million de Palestiniens vivaient dans l'insécurité alimentaire. Plus de 80 % des réfugiés palestiniens au Liban, en Syrie et à Gaza vivent dans la pauvreté et ont du mal à se procurer les produits alimentaires nécessaires pour nourrir leur famille.

Le Coordonnateur spécial Wennesland a relevé à juste titre que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) jouait un rôle stabilisateur essentiel dans la région, mais la capacité de l'UNRWA de fournir une aide alimentaire, une éducation et des soins de santé aux réfugiés palestiniens est malheureusement entravée par son instabilité financière chronique. Les États-Unis sont le principal donateur de l'Office, avec une contribution de 338 millions de dollars en 2021, et nous avons déjà annoncé une contribution de 79 millions de dollars pour cette année. Nous avons l'intention de fournir un appui supplémentaire cette année, et nous nous félicitons également des contributions annoncées lors de la conférence d'annonce de contributions en faveur de l'UNRWA, tenue le 23 juin. Pour aider le peuple palestinien, nous exhortons tous les donateurs à fournir des financements robustes et fiables et à se joindre à nous pour appuyer les réformes visant à accroître le contrôle, la responsabilité et la transparence de l'Office.

Enfin, les États-Unis réaffirment leur attachement à la solution des deux États et soulignent l'importance d'un processus inclusif, qui implique la participation des femmes, des jeunes et de la société civile.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé et son équipe de ses efforts constants.

La semaine dernière, la Ministre britannique pour l'Asie et le Moyen-Orient, Amanda Milling, a effectué une visite en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Elle a rencontré de nombreux Israéliens et Palestiniens dignes d'admiration, qui déploient des efforts essentiels pour améliorer la situation, notamment des chefs d'entreprise palestiniens qui, malgré les difficultés, sont les moteurs de l'économie palestinienne. Elle a également rencontré à Lod des Israéliens qui s'efforcent de jeter des ponts et de promouvoir la tolérance et la coexistence au sein de leurs communautés.

Sa visite a toutefois eu lieu dans un climat de violence et d'instabilité persistantes dans les territoires palestiniens occupés. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), nous constatons que les tendances négatives et les pertes inutiles en vies humaines persistent. La semaine dernière, la Ministre a vu de ses propres yeux la douleur et la souffrance que les expulsions et les démolitions causent aux Palestiniens à Massafer Yatta et à Cheik Jarrah. La protection des droits humains et l'application du principe de responsabilité pour les activités illégales et les exactions sont essentielles.

S'agissant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Ministre a observé de première main le rôle essentiel que joue l'Office dans le maintien de la stabilité en offrant des services de base, une aide humanitaire et une protection aux réfugiés palestiniens. Le Royaume-Uni est fier d'avoir annoncé cette semaine la signature d'un nouvel accord de financement pluriannuel avec l'UNRWA et une contribution de 15 millions de livres sterling cette année. Nous sommes conscients des difficultés auxquelles l'Office se heurte, et nous nous engageons à faire en sorte qu'il dispose d'une assise financière plus viable. Nous appelons tous les donateurs, en particulier ceux de la région, à garantir un financement pluriannuel prévisible afin que l'Office puisse poursuivre ses activités vitales.

Nous ne devons pas perdre de vue les conséquences néfastes de ce conflit prolongé sur la population de Gaza. Nous continuons de demander aux autorités israéliennes de mettre fin aux restrictions à la liberté de circulation, à l'accès et aux échanges commerciaux. Pendant les 15 années qu'ont duré ces restrictions, les conditions de vie des Palestiniens à Gaza se sont considérablement dégradées. Il est dans l'intérêt à long terme d'Israël de promouvoir la prospérité des Gazaouites. Nous sommes favorables à des engagements assortis de délais en faveur d'une solution durable pour Gaza.

Les tensions actuelles démontrent qu'un règlement juste et durable permettant de mettre fin à l'occupation et de garantir la paix aux Israéliens et aux Palestiniens n'a que trop tardé. Nous exhortons les parties, avec l'appui de la communauté internationale, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rétablir la confiance et reprendre le chemin du dialogue.

M^me^ Bongo (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé édifiant.

La paix au Moyen-Orient, que nous appelons tous de nos vœux, repose pour l'essentiel sur l'établissement de la paix entre Israël et la Palestine. Cette perspective requiert l'engagement ferme de toutes les parties et de la communauté internationale. Mon pays croit en la solution des deux États. Le point de situation sur le terrain que nous venons d'entendre du Coordonnateur spécial révèle que le chemin vers cet objectif est encore parsemé de nombreuses embûches et de défis, notamment d'ordre politique, humanitaire et sécuritaire.

La poursuite de la politique d'élargissement des colonies illégales et de démolition des maisons et autres évictions de familles, qui s'amplifie dans Jérusalem-Est et dans les territoires occupés au mépris de la résolution 2334 (2016), constitue une entrave majeure au processus de paix entre Israël et la Palestine. La décision prise le 12 mai par les autorités israéliennes d'approuver les plans visant à faire avancer plus de 4 000 unités dans divers endroits en Cisjordanie exacerbe la fragmentation territoriale de la Cisjordanie. Dans le même élan, la démolition, le 1er juin, de neuf structures palestiniennes dans cette zone est un motif de crispation. La précarisation de nombreux Palestiniens, qui risquent de se voir dépossédés de leurs terres à la faveur du projet de la réserve de Nahal Og, est une autre source de préoccupation. Nous appelons les autorités israéliennes à renoncer à tout projet expansionniste, à toute démolition ou toute dépossession de biens appartenant aux Palestiniens et à s'abstenir de toute action de nature à ruiner les efforts internationaux pour une résolution pacifique du conflit. Par ailleurs, depuis des décennies, la Palestine est en proie à une crise politique aux conséquences dévastatrices pour les populations civiles. Nous prenons note de la décision du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, réuni à Bruxelles le 10 mai, de mettre l'accent sur les dossiers

économiques clefs, notamment les réformes fiscales de l'Autorité palestinienne, l'amélioration des recettes, le commerce, l'eau et l'énergie.

L'escalade de la violence observée durant la période sous examen rend la situation encore plus volatile sur le terrain. Les violences policières qui accompagnent les multiples opérations d'arrestations de masse avec usage de balles réelles sur des civils palestiniens, notamment des femmes, des jeunes et des enfants, sont inacceptables. De même, les actes de terrorisme ainsi que les tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël doivent cesser.

Nous appelons les responsables politiques des deux parties à prévenir, combattre et réprimer les discours de haine et la rhétorique d'intolérance, qui sédimentent la belligérance et obèrent les efforts de paix. Les leaders d'opinion ont un rôle crucial à jouer dans l'apaisement des tensions communautaires. Ils doivent être intransigeants contre toute expression de haine et toute glorification du terrorisme.

Nous saluons à cet égard, la condamnation par le Président de l'Autorité palestinienne des actes terroristes visant les civils israéliens et la condamnation par des membres du Gouvernement israélien des discours racistes et stigmatisants à l'égard des Palestiniens. Nous saluons aussi l'engagement des sociétés civiles israélienne et palestinienne dans la consolidation de la paix.

Nous prenons note des résultats de l'enquête préliminaire des Nations Unies sur les circonstances de la mort tragique de la journaliste Shireen Abu Akleh, tuée dans l'exercice de son métier, et appelons les deux parties à collaborer pour que justice soit faite.

Sur le douloureux dossier des restitutions des dépouilles humaines aux familles, nous invitons les parties à trouver un accord qui puisse contribuer à créer un climat de confiance favorable à l'édification de la paix.

Les crises politique et sécuritaire ont un impact sur la situation humanitaire des territoires palestiniens, dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'engagement résolu de la communauté internationale est indispensable pour garantir la prévisibilité des financements de l'aide humanitaire. Nous saluons la tenue, le 23 juin, de la conférence d'annonce de contributions pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Par ailleurs, nous appelons à la levée totale du blocus de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009), afin que l'aide humanitaire puisse être distribuée sans entrave.

Pour terminer, nous exhortons les parties à relancer les négociations en vue de la résolution de la crise israélo-palestinienne pour une paix réelle et durable. De même, nous invitons les acteurs régionaux ainsi que le Quatuor à intensifier leurs efforts afin d'amener les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre, de bonne foi, le fil du dialogue. Nous réitérons enfin notre soutien au Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour ses efforts inlassables dans la recherche d'une issue pacifique à ce conflit, dans un environnement complexe.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

La France est préoccupée par les tendances à l'œuvre sur le terrain, qui menacent la viabilité de la solution des deux États. Elle continue de défendre la solution des deux États, ayant tous deux Jérusalem pour capitale, telle que définie par les paramètres agréés, les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international. En l'absence d'alternatives viables acceptées par les parties, il s'agit de la seule solution juste et durable qui réponde aux aspirations légitimes des deux peuples et assure les intérêts de sécurité d'Israël sur le long terme et la stabilité de la région. La France ne transigera jamais avec la sécurité d'Israël.

La France condamne l'avancement des plans de colonies qui menacent la viabilité d'un futur État palestinien. Elle appelle Israël à mettre un terme aux procédures en cours d'extension ou de création de nouvelles colonies, en particulier les plans visant à étendre la zone E1.

Nous sommes préoccupés par les premières démolitions à Massafer Yatta, en violation de la quatrième Convention de Genève, et nous appelons Israël à suspendre définitivement les évictions de familles palestiniennes et les démolitions. Ces mesures alimentent le désespoir et font le jeu des extrêmes de tout bord. Ce contexte délétère rend urgente la relance d'un processus politique.

La France accueille favorablement les décisions prises par le Gouvernement Bennett pour accroître le nombre de permis de travail pour les Palestiniens, notamment à Gaza. Cependant, plus doit être fait pour améliorer la vie des Palestiniens, et ces opportunités

économiques ne pourront ni apporter une réponse à la question du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ni empêcher une escalade similaire à celle de mai 2021 alors que les causes politiques profondes du conflit demeurent. C'est pourquoi la France est déterminée à agir afin de recréer un horizon politique. Elle demeure mobilisée à cette fin, aux côtés de ses partenaires, notamment la Jordanie et l'Égypte.

La France continuera enfin d'apporter son appui aux acteurs humanitaires et à la société civile. C'est dans ce contexte qu'elle a augmenté à un niveau historique ses contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient cette année, pour atteindre 35 millions de dollars.

La France rappelle ses inquiétudes quant à la dégradation de la situation des droits de l'homme dans les territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne. Nous réaffirmons que justice doit être rendue concernant l'assassinat de Nizar Banat. La France demande une enquête transparente concernant les circonstances de la mort de la journaliste Shireen Abu Akleh.

La France continuera de défendre l'espace civique et humanitaire, notamment à travers la poursuite de son soutien aux six organisations non gouvernementales récemment stigmatisées par les autorités israéliennes.

En parallèle, elle fait écho aux appels des Nations Unies pour l'organisation rapide des élections législatives et présidentielle palestiniennes repoussées depuis plus d'un an.

La France ne reconnaîtra aucun changement aux lignes de 1967 autre que ceux agréés par les parties. Elle rappelle aux États Membres leurs obligations en matière de différenciation et prend note de la décision de certains États Membres visant à se mettre en adéquation avec la législation européenne en matière de labélisation.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé qui, avec le dernier rapport en date du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), suscite notre grande préoccupation étant donné la détérioration de la situation dans le Territoire palestinien occupé. Sous l'occupation israélienne, la viabilité de la Palestine est poussée dans ses derniers retranchements.

Nous notons avec beaucoup d'inquiétude que 18 % du secteur C de la Cisjordanie ont été désignés par Israël comme affectés à des exercices militaires, et que 50 % en ont été réservés à d'autres fins, ce qui, dans les faits, ferme la zone aux activités palestiniennes de construction, économiques et de développement.

Faisant fi de l'opposition de la communauté internationale, Israël reste ferme dans son intention de construire 4 000 logements supplémentaires dans diverses zones, notamment à Qiryat Arba' et Shilo, menaçant ainsi d'expulsion 1 200 Palestiniens résidant à Massafer Yatta.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que l'expansion continue des colonies empiète sur les terres et les ressources naturelles palestiniennes, violant le droit de la Palestine à l'autodétermination et rendant plus inaccessible la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et d'un seul tenant. Chaque centimètre d'expansion sans merci des colonies rend la perspective de la solution des deux États bien plus difficile à concrétiser. Nous exhortons Israël à cesser de se soustraire à la résolution 2334 (2016), à arrêter toutes ses activités d'implantation et à s'abstenir de saper plus avant ce qui fait le socle de la solution des deux États.

Ces derniers temps, la situation en matière de sécurité dans les territoires occupés est restée instable. Nous condamnons fermement les violences perpétrées par les forces de sécurité israéliennes et les colons, qui chaque jour font de lourdes pertes parmi les Palestiniens, y compris des enfants. Il y a six semaines, la journaliste d'Al-Jazira Shireen Abu Akleh a été tuée pendant un reportage sur les opérations des forces de sécurité israéliennes dans la ville de Jénine, en Cisjordanie. Le Conseil a condamné cet incident dans une déclaration à la presse (SC/14891). Nous avons pris note du fait qu'il y a quelques jours, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que c'étaient les forces de sécurité israéliennes qui avaient ouvert le feu, tuant M^me^ Abu Akleh et blessant son collègue. Nous exhortons Israël à ouvrir dès que possible une enquête criminelle sur cet incident et à en rendre les conclusions publiques afin qu'il n'y ait pas d'impunité et que justice soit faite aux victimes, et à s'expliquer devant la communauté internationale, comme il se doit.

La question de Palestine est une épreuve décisive pour la justice et l'équité internationales. Un certain nombre d'États Membres ont participé à la conférence d'annonce de contributions organisée la semaine dernière par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'UNRWA existe depuis plus de 70 ans, ce qui témoigne de la solidarité de la communauté

internationale avec les réfugiés palestiniens, mais cela signifie aussi que la question de Palestine reste malheureusement sans réponse depuis plus de 70 ans et que la justice internationale n'a pas été rendue.

Le Commissaire général de l'UNRWA, M. Philippe Lazzarini, a rappelé à la conférence d'annonce de contributions qu'un enfant de 12 ans vivant à Gaza a déjà connu quatre conflits armés et vécu toute sa vie sous blocus. Comment pouvons-nous faire en sorte qu'une génération qui a grandi dans un contexte de conflit, de violence et de blocus croie en la paix et en l'avenir ? C'est une question qui requiert une attention sérieuse et toute la considération de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité.

Il a été démontré à plusieurs reprises que la question de Palestine est au cœur de la paix au Moyen-Orient. Une gestion des crises au coup par coup ne saurait se substituer à un règlement global et équitable. Des mesures économiques et humanitaires limitées ne peuvent effacer la dette politique et sécuritaire, et les politiques nationales individuelles ne peuvent remplacer un consensus international et un processus multilatéral établis de longue date, notamment au travers des résolutions adoptées les unes après les autres par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Ce qu'il faut maintenant, c'est prendre des mesures urgentes et décisives pour éviter que ne soient complètement réduits à néant les progrès réalisés sur la situation palestinienne et israélienne. Nous appelons la communauté internationale, et en particulier les pays bénéficiant d'une influence notable sur les parties concernées, à déployer de véritables efforts pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous devons promouvoir la solution des deux États avec la plus grande urgence, plutôt que d'attendre que les conditions soient mûres pour le dialogue.

Nous devons adhérer au concept d'indivisibilité de la sécurité, en accordant une importance égale aux préoccupations des deux parties en matière de sécurité, plutôt que de permettre tacitement que la sécurité d'une partie soit fondée sur l'insécurité de l'autre. Nous devons également persévérer et conserver une approche responsable, plutôt que de laisser l'incertitude et les revirements politiques compliquer davantage le processus de paix. En fin de compte, nous devons abandonner la politique des deux poids, deux mesures et défendre une position objective et impartiale plutôt que d'adopter la pratique de longue date consistant à créer des obstacles au traitement de la question israélo-palestinienne par le Conseil.

Les dirigeants du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud ont tenu les 23 et 24 juin leur quatorzième sommet, à l'issue duquel ils ont publié la Déclaration de Beijing, dans laquelle ils renouvellent leur appui à la paix et à la prospérité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et appellent la communauté internationale à appuyer les efforts de paix au Moyen-Orient.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Chine restera toujours attachée à la paix et à la justice, à la conscience humaine et à l'équité, et se tiendra toujours du bon côté de l'histoire. Nous appuierons fermement la juste cause du peuple palestinien pour rétablir ses droits nationaux légitimes et continuerons inlassablement d'œuvrer pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de son rapport sur les activités de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés.

Nous sommes préoccupés par la poursuite, voire l'escalade, des mesures unilatérales conduisant à des situations irréversibles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Au cours de l'année écoulée, Israël a approuvé la construction de plus de 12 000 unités de logement et plus de 1 000 maisons palestiniennes ont été démolies. Les projets des autorités israéliennes visant à doubler d'ici à 2026 le nombre d'Israéliens vivant en Cisjordanie et sur le plateau du Golan occupé contreviennent directement aux dispositions des Conventions de Genève de 1949. À cet égard, nous rappelons la position de la Russie, qui demeure inchangée, à savoir que nous ne reconnaissons pas la souveraineté israélienne sur le plateau du Golan, qui fait partie intégrante de la Syrie.

Nous constatons avec regret que le niveau de violence en Cisjordanie et à Jérusalem-Est continue d'augmenter régulièrement, notamment par le biais du harcèlement des chrétiens et des musulmans et des restrictions imposées à leur accès aux Lieux saints.

Dans le même temps, les arrestations arbitraires de Palestiniens et l'emploi disproportionné de la force par les forces armées israéliennes se sont poursuivis dans le cadre de prétendues opérations qui visaient souvent des femmes et des enfants. Le meurtre de la correspondante d'Al-Jazira, Shireen Abu Akleh, le 11 mai,

alors qu'elle couvrait une opération de l'armée israélienne à Jénine, est également révélateur. Nous prenons acte des conclusions des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui, suite à leur analyse de ce tragique événement, imputent la responsabilité du meurtre de la journaliste à l'armée israélienne.

Le 10 juin, l'armée de l'air israélienne a de nouveau lancé des frappes contre la Syrie, visant l'aéroport international de Damas. L'aérodrome a subi de graves dommages et la piste a été endommagée, ce qui a entraîné la suspension de tous les vols, y compris les vols humanitaires.

Israël semble avoir reçu carte blanche pour mener des actions unilatérales illégales dans la région, avec le consentement tacite de Washington, bloquant ainsi toute chance de relancer le processus de paix. En contrepartie, nos collègues du Conseil cherchent à imposer une paix économique aux Palestiniens sans leur permettre de créer leur propre État indépendant ou de satisfaire leurs aspirations légitimes.

Le fait que la communauté internationale ferme les yeux sur les violations systématiques des droits des Palestiniens reflète clairement la politique de deux poids, deux mesures que les pays occidentaux appliquent concernant les dispositions du droit international humanitaire et la protection des droits de l'homme, comme nous le constatons également dans le cas de l'Ukraine.

Nous pensons que le conflit israélo-palestinien ne peut trouver une issue que sur la base de la formule universellement reconnue des deux États.

En outre, il sera impossible de parvenir à une solution durable à long terme sans rétablir l'unité interpalestinienne. À cet égard, nous appuyons les initiatives de l'Égypte et les projets de l'Algérie d'accueillir la prochaine série de pourparlers entre les représentants du Fatah et du Hamas. Notre proposition d'utiliser la plateforme de Moscou reste également d'actualité.

Dans les circonstances actuelles, il est essentiel de continuer à fournir une aide humanitaire complète aux Palestiniens dans le besoin, tant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza que dans les pays arabes voisins. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en tant que principale entité internationale chargée de fournir une assistance aux Palestiniens dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des services sociaux et de l'amélioration des infrastructures et des conditions de vie dans les camps de réfugiés.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de son exposé sur l'application de la résolution 2334 (2016).

La résolution 2334 (2016) réaffirme l'attachement de la communauté internationale à la solution des deux États, appelle les parties à prévenir tous les actes de violence visant des civils et exige l'arrêt de toutes les activités de peuplement. Elle insiste également sur la nécessité de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles.

Nous restons vivement préoccupés par les faits nouveaux survenus en Cisjordanie, à Jérusalem et à Gaza. Les attaques violentes et les meurtres de civils ont coûté la vie à de nombreux Palestiniens et Israéliens au cours de la période considérée. Les actes de destruction et de provocation se sont eux aussi poursuivis. Nous nous sommes toujours opposés à tous les actes de violence et renouvelons notre appel à la cessation complète de la violence.

Nous suivons également avec inquiétude l'évolution de la situation à Massafer Yatta. Il y a eu un regain de tensions en raison de la possible éviction par voie légale de familles palestiniennes. Toute autre mesure unilatérale qui modifie indûment le statu quo sur le terrain et compromet la viabilité de la solution des deux États doit être évitée. Il est extrêmement important que la communauté internationale et le Conseil envoient un message fort contre toute mesure qui pourrait compromettre les perspectives d'instaurer une paix durable entre Israël et la Palestine.

Nous prenons note de l'initiative israélienne d'augmenter le nombre de permis de travail en Israël destinés aux Palestiniens vivant dans la bande de Gaza. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer la situation humanitaire. Un dialogue entre les acteurs concernés est nécessaire.

La situation financière toujours précaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste un sujet de préoccupation, car le manque de financement peut compromettre la fourniture de services humanitaires à la communauté des réfugiés palestiniens en Palestine et ailleurs. À la réunion de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'UNRWA qui s'est tenue la semaine dernière, nous avons réaffirmé notre engagement à soutenir l'Office au moyen de nos contributions financières annuelles. L'Inde a déjà

versé 20 millions de dollars au cours des quatre dernières années et s'est également engagée à verser 5 millions de dollars au titre du budget-programme de l'UNRWA en 2022. De plus, en tant que membre de la Commission consultative de l'UNRWA, nous avons participé activement à sa dernière réunion qui s'est tenue au Liban.

Les contributions financières de l'Inde à l'UNRWA et son partenariat de développement avec l'Autorité palestinienne en vue d'appuyer les efforts d'édification de la nation traduisent l'engagement ferme et inébranlable de l'Inde en faveur du règlement pacifique de la question palestinienne. L'Inde n'a eu de cesse d'appeler à des négociations de paix directes entre les parties, qui, selon nous, restent la meilleure voie vers la réalisation de l'objectif d'une solution des deux États. Ces négociations doivent être fondées sur le cadre convenu au niveau international, en tenant compte des aspirations légitimes du peuple palestinien à un État et des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'absence de pourparlers directs sur les principales questions politiques entraîne des coûts asymétriques pour les Israéliens et les Palestiniens et n'augure rien de bon pour une paix à long terme dans la région.

L'Inde a toujours soutenu une solution négociée prévoyant deux États, conduisant à la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et coexistant en paix avec Israël. L'Inde continuera de soutenir tous les efforts visant à parvenir à une solution globale et durable au conflit israélo-palestinien, prévoyant deux États, et est prête à contribuer de manière constructive à ces efforts.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de l'exposé important qu'il a présenté ce matin au Conseil de sécurité, conformément à la résolution 2334 (2016). Je le remercie également d'avoir mis en exergue les mesures prises par l'ONU et d'autres parties prenantes pour rétablir le calme entre les principales parties et œuvrer en faveur d'une solution pacifique à ce conflit de longue date, qui a des conséquences négatives non seulement sur Israël et la Palestine, mais aussi sur toute la région du Moyen-Orient.

L'exposé du Coordonnateur spécial au Conseil est plutôt alarmant. Il en ressort que nous nous éloignons de plus en plus des attentes exprimées par le Conseil en 2016, qui espérait que l'appel lancé à Israël en faveur de la cessation de ses activités de peuplement aurait été respecté grâce à la facilitation des négociations de la paix et de sécurité nécessaires pour lancer un processus de négociation crédible sur toutes les questions relatives au statut final, dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Ma délégation est vivement préoccupée par le fait que la période considérée a enregistré la plus forte augmentation d'activités de peuplement depuis octobre 2020 et déplore vivement la décision du 12 mai des autorités israéliennes d'approuver les plans visant à construire plus de 4 000 logements dans différentes zones de la Cisjordanie. Un autre point tout aussi préoccupant est le risque d'expulsion forcée d'environ 1 200 Palestiniens, dont plus de 500 enfants, d'un groupe de villages palestiniens dans la région de Massafer Yatta en Cisjordanie.

Par conséquent, nous appelons à la plus grande retenue en ce qui concerne les activités de peuplement qui, comme nous pouvons tous le constater, ne renforcent pas la sécurité d'Israël, ni les perspectives de paix et de stabilité. À cet égard, nous rappelons que les autorités israéliennes ont le devoir de prendre des mesures sérieuses, conformément aux dispositions des accords antérieurs qui régissent la transition, notamment pour interdire les projets d'expansion, les expulsions et les démolitions, qui compromettent les perspectives de parvenir à une solution des deux États.

Nous voudrions également exprimer nos préoccupations concernant la récente série de meurtres de plus de 60 Palestiniens et nous appelons les autorités israéliennes à mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations d'incidents impliquant l'utilisation disproportionnée de la force contre les Palestiniens, conformément aux obligations et responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Il faut appliquer le principe de responsabilité pour rétablir la confiance, qui a été brisée, et qui est indispensable pour lancer des négociations directes entre les parties.

On ne peut pas remettre le processus de paix au Moyen-Orient sur les rails de l'insécurité, de l'instabilité et de la méfiance. La récente vague de terrorisme en Israël ne peut donc en aucun cas être considérée comme étant utile à la cause palestinienne. Nous condamnons à nouveau sans équivoque tous ces actes de terrorisme et affirmons que rien ne peut justifier qu'on passe de tels actes sous silence. Nous encourageons les dirigeants palestiniens, ainsi que toutes les parties, à faire preuve de tolérance zéro à l'égard de tels actes et à condamner toute forme de violence.

En tant que membres du Conseil, nous avons la responsabilité d'aider les parties à adopter des mesures qui contribueraient à désamorcer la situation sur le terrain, lorsqu'elles sont elles-mêmes incapables de le faire d'une manière qui favorise la paix et la stabilité. À cet égard, nous devons nous montrer à la hauteur de notre responsabilité historique dans l'intérêt des peuples palestinien et israélien, qui méritent de vivre côte à côte dans la paix, comme le prévoit la solution des deux États.

Pour conclure, le Ghana appelle les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible d'aggraver les tensions et de saper la paix et la confiance mutuelle, qui sont nécessaires de toute urgence. Premièrement, pour stabiliser la situation et inverser les tendances négatives sur le terrain et, deuxièmement, pour créer les conditions de paix et de stabilité nécessaires aux négociations ultérieures et à la relance de négociations crédibles en vue de réaliser la solution des deux États et de régler toutes les questions relatives au statut final dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Le Brésil reste préoccupé par la poursuite des actes de violence entre les Israéliens et les Palestiniens. La montée des tensions que nous avons observée le mois dernier, avec une série d'attaques contre des citoyens israéliens et des raids militaires dans les territoires palestiniens, a atteint son paroxysme avec les tirs de roquettes qui ont pris pour cible le territoire israélien. Nous déplorons tous les attentats terroristes et condamnons fermement les tirs de roquettes qui mettent des civils en danger.

Le Brésil exhorte les parties à s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber la violence et les tensions dans la région. Il s'agit notamment de discours dangereux et haineux et de mesures unilatérales qui peuvent compromettre la réalisation d'une solution négociée des deux États. Il est urgent de désamorcer la situation sur le terrain et de rétablir la confiance pour relancer le processus de paix.

Le Brésil est également préoccupé par la crise financière qui frappe l'Autorité palestinienne. Un processus politique de vaste portée ne peut porter des fruits en l'absence de conditions économiques appropriées. À cet égard, une aide internationale coordonnée pour garantir à l'Autorité palestinienne une assise financière doit faire partie intégrante des efforts fournis en faveur de la paix et de la stabilité. Il est tout aussi important de s'attaquer aux obstacles structurels imposés à l'économie palestinienne, qui a besoin d'être soutenue pour renforcer sa production industrielle et agricole.

Par ailleurs, en ce qui concerne les ressources financières, nous déplorons les difficultés chroniques auxquelles est confronté l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). N'ayant pas les moyens de mobiliser les fonds nécessaires, l'UNRWA n'est pas en mesure de s'acquitter des mandats de protection et d'assistance qui lui ont été confiés par l'ONU. Comme le montre la conjoncture mondiale actuelle, l'insuffisance de l'aide économique pour la région est moins une question de disponibilité des fonds que de priorité politique. Malgré des contraintes budgétaires au niveau national, le Brésil fait des efforts pour répondre aux appels à contributions de l'UNRWA. La semaine dernière, nous avons eu le plaisir d'annoncer une autre contribution financière. Nous sommes favorables au renouvellement du mandat de l'UNRWA à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Sur une note plus positive, le Brésil salue les initiatives concrètes visant à offrir des perspectives économiques aux travailleurs palestiniens en Israël. Nous nous félicitons que la politique de quotas pour les Palestiniens de Gaza ait été relancée, et nous attendons d'autres initiatives dans ce sens, compte tenu de leurs avantages à long terme pour l'intégration économique.

En ce qui concerne le processus électoral en Palestine, le Brésil félicite la Commission électorale centrale palestinienne d'avoir mené à bien les scrutins concernant les conseils locaux. Nous restons convaincus que les élections présidentielle et législatives apporteraient une contribution supplémentaire à la stabilité politique de la région. Le Brésil encourage la réconciliation intra-palestinienne, étape cruciale pour reprendre un véritable dialogue dans le cadre du processus de paix. Une participation véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, doit également être promue.

Rien ne peut remplacer un véritable attachement à la solution des deux États, comme nous l'a rappelé M. Wennesland aujourd'hui. Nous comptons sur un gouvernement palestinien réconcilié et sur les prochains dirigeants israéliens pour qu'ils renouvellent leurs efforts en faveur d'un processus politique légitime et qu'ils se montrent ouverts et souples dans cette entreprise.

M^me^ Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de ses observations.

Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général que la résolution 2334 (2016) n'est pas appliquée. La construction de colonies, les démolitions et les expulsions continuent depuis 2016. Nous sommes particulièrement préoccupés par les projets visant la démolition de plusieurs villages dans la région de Massafer Yatta et, comme nous l'avons entendu du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, par le fait qu'Israël a déjà commencé des entraînements militaires dans la région. Les habitants sont vulnérables et vivent là depuis des générations. Si ces plans sont mis à exécution, les conséquences humanitaires seront désastreuses et 1 200 personnes, dont plus de 500 enfants, perdront tout, y compris leurs maisons, leurs écoles et leur accès à l'eau.

Je tiens à réaffirmer que toutes les mesures visant à modifier la composition démographique des zones occupées constituent une violation du droit international humanitaire. Nous exhortons donc Israël à s'abstenir de mettre ce projet à exécution. De surcroît, nous demandons une fois de plus aux autorités israéliennes de mettre un terme à toutes les expansions de colonies, aux expulsions et aux démolitions.

Nous soulignons que tous les civils, notamment les enfants, doivent être protégés. Toute personne a le droit de vivre dans la sécurité. Je me permettrai également de souligner le nombre élevé de civils palestiniens tués cette année. Sur les 48 Palestiniens tués entre janvier et mai, 14 étaient des enfants. Cette situation est intenable et ne peut perdurer. Les forces de sécurité doivent agir de manière proportionnée et dans le respect du droit international.

Plusieurs attaques terroristes ont également été menées, tuant 10 civils israéliens et trois ressortissants étrangers. Je réaffirme que la Norvège condamne toutes les formes de terrorisme. Nous condamnons également les tirs de roquettes et les attaques émanant de Gaza en direction d'Israël. Nous reconnaissons qu'Israël doit pouvoir se défendre contre de telles attaques, tout en soulignant que les mesures prises doivent être conformes au droit international.

Je vais maintenant aborder l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La crise financière de l'Office, associée à la hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde, risque d'avoir des conséquences dramatiques, notamment pour la stabilité régionale. L'UNRWA joue un rôle crucial pour promouvoir les droits et satisfaire les besoins de première nécessité des réfugiés palestiniens. Nous exhortons les donateurs à augmenter leurs contributions, et nous sommes favorables à une coopération accrue avec d'autres organisations, dans les limites du mandat de l'UNRWA.

La Norvège reste également vivement préoccupée par la situation financière persistante de l'Autorité palestinienne. Nous sommes déterminés à œuvrer avec les parties pour permettre à l'Autorité palestinienne de retrouver une assise budgétaire plus solide. Nous encourageons les parties et les partenaires de développement à honorer tous les engagements pris à la réunion, tenue à Bruxelles en mai, du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Nous nous félicitons également du relèvement récent du quota de Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie autorisés à entrer en Israël pour y travailler.

Je conclurai en renouvelant l'attachement de la Norvège à la solution des deux États, dans le cadre de laquelle Israéliens et Palestiniens pourront vivre côte à côte dans la paix et la prospérité. C'est la seule solution viable pour garantir les droits et la sécurité des deux peuples. La Norvège entend continuer à œuvrer en faveur de cet objectif.

M^me^ Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé aujourd'hui.

Dans la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a de nouveau exigé d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. L'évaluation figurant dans le rapport du Secrétaire général s'agissant de cette exigence demande du Conseil de sécurité est claire et sans appel : aucune mesure n'a été prise dans ce sens au cours de la période considérée, et les activités de peuplement se sont poursuivies. C'est tout simplement inacceptable.

Je réaffirme la position de longue date de l'Irlande et de l'Union européenne, selon laquelle les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international ; qu'elles constituent un obstacle majeur à la paix ; et qu'elles compromettent gravement les

perspectives de la solution des deux États. Une fois de plus, les rapports du Coordonnateur spécial Wennesland et du Secrétaire général mettent en évidence l'expansion des colonies de peuplement israéliennes illégales, puisque le nombre de logements en construction est le plus élevé depuis octobre 2020.

En 2021, seuls 10 permis de construire ont été accordés à des Palestiniens, contre 2 526 mises en chantier dans les colonies. Si Israël cessait de construire des colonies, cela permettrait de préserver la possibilité, à terme, d'une solution négociée entre les parties. Israël doit également cesser les expulsions et les démolitions, y compris de structures financées par les donateurs, conformément aux obligations que lui fait le droit international humanitaire.

Je réaffirme la position de l'Irlande concernant la décision prise le mois dernier dans l'affaire des expulsions de Massafer Yatta, dans les collines du sud d'Hébron, en Cisjordanie occupée. Elle augmente le risque que quelque 1 150 Palestiniens soient déplacés de force et que leurs maisons soient démolies. L'établissement d'une zone de tir ne constitue pas une raison militaire impérieuse de transférer une population sous occupation. Nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de restrictions accrues à la circulation des communautés et des personnes fournissant une aide humanitaire.

Dans la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité demande que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur. L'Irlande condamne tous ces actes de violence. Une terrible série d'attaques a visé des civils en Israël. En outre, les meurtres de Palestiniens, notamment des enfants, à Jénine et ailleurs, ne sont désormais que trop fréquents. Au cours de la période considérée, les forces de sécurité israéliennes ont tué neuf enfants. Les responsables devront en répondre, et le Conseil doit faire davantage pour remédier à ce problème. L'Irlande condamne les récentes attaques émanant de la bande de Gaza. Il est impératif que toutes les parties s'efforcent de maintenir le calme.

Il faut faire davantage pour soulager la situation humanitaire, faciliter le développement économique de la bande de Gaza et lever le blocus, conformément à la résolution 1860 (2009). En outre, l'Irlande est vivement préoccupée par la situation en Cisjordanie. Les difficultés économiques s'aggravent pour le peuple palestinien, sur fond de hausse des prix du carburant et des denrées alimentaires, tandis que la position budgétaire de l'Autorité palestinienne reste très précaire. L'empiètement de plus en plus marqué des colonies de peuplement sur les terres et les ressources naturelles, en particulier l'eau, compromet également le potentiel économique palestinien. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle crucial et doit obtenir un appui suffisant. L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne continueront de faire leur part des efforts.

L'Autorité palestinienne a un rôle important à jouer. L'Irlande appelle donc l'Autorité palestinienne à faire plus pour intensifier le processus qui mènera à des élections, comme l'a déjà dit le Coordonnateur spécial Wennesland, à s'efforcer de matérialiser la réconciliation palestinienne et à atténuer les tensions et la violence par tous les moyens possibles.

L'Irlande partage les préoccupations de Tor Wennesland concernant les tensions qui règnent à Jérusalem et les menaces inacceptables qui pèsent sur le statu quo au mont du Temple/Haram el-Charif. Le rôle de gardien du Royaume hachémite de Jordanie est essentiel et doit être pleinement respecté.

Face à des violations flagrantes du droit international et au non-respect du principe de responsabilité, le rôle de la société civile est d'autant plus important. Le soutien de l'Irlande à la société civile est inébranlable, et nous exprimons de nouveau notre inquiétude quant à la désignation par Israël de six organisations non gouvernementales palestiniennes comme organisations terroristes.

La liberté des médias est également fondamentale. Nous nous faisons l'écho des observations formulées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il est extrêmement préoccupant que les autorités israéliennes n'aient pas mené d'enquête criminelle sur le meurtre de Shireen Abu Akleh.

Je remercie Tor Wennesland de l'exposé qu'il a présenté au Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. L'Irlande apprécierait qu'il fasse plus régulièrement rapport au Conseil sur la mobilisation des femmes et leur participation aux efforts de paix et de sécurité dans la région, et appelle de ses vœux une analyse systématique des répercussions du conflit, en particulier de l'occupation, sur les femmes et les filles.

Pour terminer, le Conseil a l'obligation de veiller à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). De toute évidence, nous ne remplissons pas notre devoir à cet égard.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Au vu de ses propos et du contenu du dernier rapport en date du Secrétaire général, nous ne pouvons que regretter l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), puisque l'expansion des colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé se poursuit. Comme indiqué, ces colonies israéliennes sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la solution des deux États. Nous nous faisons l'écho des appels lancés pour que cessent les activités telles que les expulsions et la destruction ou la démolition des biens palestiniens, ainsi que les transferts de populations.

À cet égard, nous appelons une nouvelle fois la Cour suprême à annuler sa décision du 4 mai concernant Massafer Yatta, qui menace un millier de Palestiniens de déplacement forcé.

Compte tenu du nombre sans cesse croissant d'actes de violence de part et d'autre, il est impossible de prétendre que le statu quo équivaut au maintien de la paix, et il n'est pas non plus envisageable de se contenter de gérer le conflit. L'instabilité sur le terrain montre clairement que les causes profondes n'ont toujours pas été traitées.

Cette frustration ne saurait toutefois justifier des attaques aveugles. Le Mexique condamne énergiquement les tirs de missiles et d'engins incendiaires depuis Gaza vers les centres urbains israéliens.

Nous exhortons aussi les forces de sécurité israéliennes à ne pas faire un usage disproportionné de la force. Le Conseil de sécurité doit appeler les dirigeants palestiniens et israéliens à s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence, ainsi que de toute déclaration incendiaire.

Le nombre de mineurs palestiniens détenus par les forces de l'ordre israéliennes est également une source d'inquiétude. La détention de mineurs doit intervenir en dernier recours, et ceux qui sont actuellement détenus doivent être libérés.

Par ailleurs, nous renouvelons les appels du Conseil et du Secrétaire général en faveur de l'ouverture d'une enquête indépendante sur le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh. Les responsables de cet assassinat doivent être traduits en justice.

La prospérité des Palestiniens contribue à la prospérité et à la sécurité des Israéliens. Cependant, l'absence de réformes structurelles limite l'effet multiplicateur des contributions que les pays donateurs et les organismes des Nations Unies versent aux territoires palestiniens.

Les progrès sur le plan économique doivent s'accompagner de mesures parallèles propices à un dialogue politique inclusif qui contribue réellement à régler les problèmes. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de tenir dès que possible des élections générales libres et transparentes en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est et de promouvoir une large participation de la population palestinienne, en particulier les femmes et les jeunes.

Il me plaît d'informer le Conseil que, le 23 juin, l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement a livré des équipements et des fournitures médicales essentiels à l'hôpital de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) situé à Qalqiliya, en Cisjordanie. Ce matériel permettra d'améliorer les capacités des services d'urgence de cet hôpital qui prend essentiellement en charge des réfugiés palestiniens. Ma délégation se félicite de l'action humanitaire et du rôle stabilisateur de l'UNRWA.

Pour terminer, je réaffirme la position du Mexique en ce qui concerne la solution des deux États, qui tient compte des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël et permet la création d'un État palestinien souverain et politiquement et économiquement indépendant, vivant côte à côte en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé et de l'aperçu qu'il nous a donné du rapport du Secrétaire général.

S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), aucun progrès notable n'a malheureusement été enregistré depuis son adoption il y a cinq ans. Les objectifs énoncés dans cette résolution soulignent l'urgence de stabiliser la situation et d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui compromettent les perspectives de la solution des deux

États et la création de conditions propices au succès des négociations sur le statut final, qui demeurent pour l'essentiel au point mort.

Aujourd'hui, et comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, nous avons entendu parler de l'évolution de la situation sur le terrain, notamment à Massafer Yatta.

Les cycles de tensions sur les Lieux saints, ainsi que dans la vieille ville et ses alentours, se poursuivent et sont alimentés par l'incitation à la violence, des actes de provocation et des déclarations incendiaires. Les implantations de colonies de peuplement, les démolitions et les expulsions se multiplient à un rythme alarmant dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, en violation du droit international.

La violence et les affrontements rythment le quotidien des habitants de Gaza, de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, une situation qui ne saurait être normalisée ni acceptée.

Nous avons également pris connaissance aujourd'hui de statistiques inquiétantes concernant les actes de violence et les meurtres d'enfants et de jeunes.

Conformément à la résolution 2334 (2016), le Kenya réaffirme sa condamnation de la vague continue d'attentats terroristes perpétrés par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes militants en Israël, et renouvelle son appel à traduire leurs auteurs en justice et à renforcer les efforts de lutte contre ces actes.

Nous demandons aussi que des mesures soient prises immédiatement pour prévenir tous les actes de violence contre les civils, qui coûtent tragiquement la vie à des Israéliens et à des Palestiniens, comme récemment à Jénine. Tous ces événements montrent que nous devons faire plus que simplement exprimer nos préoccupations et dresser la liste des attaques commises.

Comme le Kenya l'a déjà dit, si les rapports trimestriels restent indispensables pour tenir le Conseil de sécurité informé, il convient de présenter les tendances plus larges et de fournir une analyse réfléchie de leurs conséquences dans le contexte des réalités actuelles sur le terrain, y compris les perspectives de la solution des deux États, en vertu de laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières de 1967. Surtout, tout en reconnaissant la nécessité de négociations directes, et indépendamment de l'existence ou de la reprise de telles négociations, le Kenya estime que le rapport, conformément au paragraphe 11 de la résolution 2334 (2016), devrait énoncer des objectifs clairs ainsi que des délais et des solutions réalistes pour régler les questions en suspens de manière à mieux positionner le Conseil pour examiner des moyens concrets d'assurer la pleine application de ses résolutions pertinentes sur ce conflit prolongé.

Cela ne veut pas dire que la tâche de mettre fin au conflit incombe uniquement au Conseil de sécurité. La résolution 2334 (2016) est unique en cela qu'elle propose, et ne prescrit pas. En effet, son application, pour réussir, requiert la volonté politique des autorités tant israéliennes que palestiniennes. Il s'agit de la seule manière d'imprimer un élan politique sur le terrain, tout de suite et pas juste demain.

Le Kenya salue les progrès accomplis grâce aux efforts de médiation à l'échelle régionale, y compris les appels à favoriser l'installation d'institutions de gouvernance résilientes, unies et représentatives, aux fins de la stabilité.

Nous prenons note des mesures prises par le Gouvernement israélien pour approuver des permis de travail et améliorer le flux régulier de marchandises par les points de passage de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009). Pour la paix, la sécurité et la stabilité dans toute la région du Moyen-Orient, il sera crucial de remédier à l'isolement économique de Gaza de l'économie régionale et mondiale.

La conférence d'annonce de contributions au profit de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui vient de s'achever, a renforcé encore le rôle vital de l'Office dans la fourniture d'une aide humanitaire et socioéconomique à Gaza et plus largement à la population palestinienne dans un contexte extrêmement difficile.

Nous réaffirmons donc la nécessité que toutes les parties concernées appuient, au nom de la paix et de la sécurité, les dividendes quotidiens des efforts constructifs qui sont déployés à l'échelle locale pour atténuer les cycles du conflit de façon concrète et cohérente.

D'ailleurs, le Kenya se félicite de la participation du Coordonnateur spécial à la réunion du 24 juin du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui a mis en évidence les dimensions de genre de ce dossier, y

compris l'appel à un rôle renforcé des femmes dans les processus de paix et la coopération entre artisanes de la paix palestiniennes et israéliennes.

Pour terminer, le Kenya exhorte une fois de plus les deux parties à déployer des efforts collectifs afin de lancer des processus de consolidation et d'édification de la paix qui démontrent un engagement politique en faveur des objectifs souhaitables et atteignables de la résolution 2334 (2016).

M^me^ Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Tor Wennesland de son exposé complet et de ses efforts importants.

Il y a cinq ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), en vue de réaffirmer la position de la communauté internationale exigeant la fin de toutes les activités de peuplement israéliennes comme impératif pour sauver la solution des deux États. Malheureusement, dans son dernier rapport en date, le Secrétaire général fait état de la persistance de tendances négatives sur le terrain, y compris la construction et l'expansion des colonies, les démolitions et les déplacements forcés, dont le cas le plus notable a été la décision concernant le déplacement des Palestiniens de Massafer Yatta, en Cisjordanie, ainsi que la menace de démolir des logements dans diverses parties de Jérusalem-Est.

Nous rappelons que la construction et l'expansion de colonies mettent en péril la continuité géographique du Territoire palestinien occupé et ont des répercussions profondes sur la vie de la population, en particulier les femmes et les enfants, notamment en limitant leurs déplacements et en privant les agriculteurs de l'accès à leurs terres et aux sources d'eau. Ces colonies sont également des points de tension et font partie des facteurs qui perpétuent la violence. En outre, elles compromettent les efforts de paix et constituent une violation du droit international et des résolutions de l'ONU.

À plus grande échelle, et comme M. Wennesland l'a souligné, la situation sur le plan politique et en matière de sécurité continue de se détériorer, en particulier en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, où les événements récents sont venus exacerber les tensions encours, faisant planer le risque d'un embrasement de la violence à tout moment. Comme le Secrétaire général l'indique clairement dans son rapport, cette double situation devient plus dangereuse en l'absence de perspectives de paix et faute de remède aux causes profondes du conflit. Il faut insister sur la nécessité de respecter la résolution 2334 (2016) en ce qui concerne la prévention de tous les actes de violence contre les civils, ainsi que de tous les actes de provocation, d'incitation et de destruction, en particulier à la lumière de cette escalade des tensions.

Dans ce contexte, il ne faut pas rester sans réagir face à cette situation fragile. Les efforts diplomatiques régionaux et internationaux doivent être intensifiés pour veiller à ce que des mesures préventives soient prises afin de maintenir le calme et de contribuer à créer un climat propice à la paix. À cet égard, nous attendons avec intérêt la visite du Président des États-Unis Biden dans la région le mois prochain, en particulier ses déplacements en Israël et en Palestine. Nous estimons également qu'un renforcement de la coopération entre les parties à tous les niveaux aiderait à améliorer la confiance entre elles et donnerait lieu à des négociations crédibles.

Alors que la situation humanitaire s'aggrave dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, et que les prix des produits de base atteignent des sommets, il importe d'alléger ces conditions en prenant des mesures concrètes pour relancer l'économie et faciliter la circulation des travailleurs et les flux commerciaux. Nous réaffirmons l'engagement historique et pérenne des Émirats arabes unis à soutenir le peuple palestinien frère, y compris au moyen d'une aide humanitaire et d'un appui aux secteurs de la santé et de l'éducation.

Nous nous félicitons de la réunion, vendredi dernier, du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui a porté pour la première fois sur le processus de paix au Moyen-Orient et mis l'accent sur la condition des Palestiniennes et leurs contributions à la paix et à la sécurité. Il y a également eu un consensus sur la nécessité de prêter davantage attention au rôle des Palestiniennes dans ce domaine et de leur donner les moyens d'agir dans différents secteurs, compte tenu de leur rôle essentiel dans l'édification de sociétés pacifiques et stables.

Pour terminer, mon pays réaffirme sa position ferme en faveur de la solution des deux États, qui consiste dans la création d'un État palestinien indépendant et souverain, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

Je remercie le Coordonnateur spécial des informations actualisées qu'il a données à propos de la situation sur le terrain.

Nous nous réunissons tous les mois pour discuter de la situation au Moyen-Orient et de l'état d'avancement du processus de paix. Le message clef que nous soulignons encore et encore porte sur la nécessité absolue de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour briser le cycle de la violence et empêcher une nouvelle intensification du conflit.

Nous sommes intimement convaincus que l'application intégrale de la résolution 2334 (2016) est cruciale à cet effet. Nous le réaffirmons aujourd'hui, avec un sentiment d'urgence, dans un contexte où le processus de paix reste dans l'impasse. La résolution 2334 (2016) a établi que les colonies dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, constituaient une violation du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, entre des frontières internationalement reconnues.

Nous constatons malheureusement que cette résolution phare n'est pas appliquée et que les colonies continuent de s'étendre, affaiblissant l'espoir d'un véritable règlement pacifique, condition préalable à une coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens, vivant dans deux États, un État de Palestine viable vivant en paix avec un Israël démocratique, avec Jérusalem pour capitale partagée.

Nous l'avons déjà dit et nous continuerons de le dire haut et fort : la sécurité d'Israël ne sera jamais remise en question. Mais les activités de peuplement ne contribuent pas à la sécurité d'Israël. Elles conduisent à la violence et à des pertes en vies humaines dans les deux camps.

Israël est une démocratie. L'état de droit est le socle de toute démocratie. L'Albanie reste pleinement attachée à l'état de droit aux niveaux national et international.

Nous restons vivement préoccupés par les menaces qui pèsent sur la préservation du statu quo des lieux saints de Jérusalem et par les discours incendiaires et haineux qui exacerbent les tensions. Les discours de haine et les incitations à la violence ne doivent être tolérés nulle part. Ils ont encore moins leur place dans les lieux saints et doivent être condamnés universellement et sans équivoque.

Nous sommes également très préoccupés par l'augmentation de la violence quotidienne. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et l'incitation à commettre des actes aussi odieux. Nous appuyons donc le droit légitime d'Israël à se défendre contre de tels actes, en gardant à l'esprit le principe de proportionnalité et la protection des civils.

On peut et on doit s'abstenir de procéder à des démolitions et des expulsions, notamment à Massafer Yatta, car elles bouleversent la vie des populations et ne font qu'exacerber l'animosité et la méfiance entre les deux peuples.

Le meurtre de Shireen Abu Akleh et l'assaut mené par la police israélienne sur son cortège funéraire doivent faire l'objet d'une enquête indépendante et impartiale pour établir la vérité. La vérité engendre la confiance. Nous exhortons les autorités palestiniennes et israéliennes à coopérer pour mener une enquête approfondie, juste et impartiale afin de veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes, comme l'a demandé le Conseil de sécurité.

L'histoire mouvementée du Moyen-Orient nous enseigne qu'il a toujours été facile à ceux qui ne veulent pas la paix et n'œuvrent pas pour la paix d'exploiter le caractère hautement sensible et extrêmement fragile de la situation. Malheureusement, avec le temps, leur emprise s'est renforcée. Nous ne devrions pas avoir à envisager ce dangereux scénario, qui pourrait transformer le souhait d'une solution pacifique en un souvenir. Cette sombre perspective est un appel à la reprise de négociations pacifiques sur la base du cadre juridique mis en place par l'ONU et les initiatives régionales pertinentes, et nous attendons avec grand intérêt la visite du Président Biden dans la région. C'est pourquoi nous saluons toutes les initiatives visant à débloquer le statu quo, y compris celles du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est réuni à Bruxelles le mois dernier, et les mesures prises par le Gouvernement israélien pour délivrer davantage de permis de travail aux Palestiniens.

Nous saluons également l'appui vital que l'Union européenne apporte au peuple palestinien, notamment à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ces mesures ne seront jamais suffisantes, elles ne changent pas vraiment la donne. Pourtant, elles sont importantes car elles contribuent à inverser les tendances négatives et à entretenir l'espoir d'un règlement pacifique du conflit. Les Palestiniens et les Israéliens ont suffisamment souffert de ce conflit tragique. Ils ont tous besoin de paix. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider à atteindre cet objectif.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 11 h 35.